

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 04 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	22	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
28/11/2023	15/12/2023	
Séance ordinaire		

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT**

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TURMEAU Yannick.

**Absents excusés :**

MARTIN Sébastien, excusé.

PERTHUE David, Excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,

PIVERT Rémi, excusé.

RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Mauricette Richard,

ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau,

TRILLEAUD Thomas excusé, donne pouvoir à Jean-Pierre Goubeault.

<b>2023-12-141</b>	<b>ADRESSAGE – Clos du Bois Pineau - Dénomination</b>
--------------------	---

Rapporteur : G ROCHER

Annexe : Liste nouvelles dénominations de voie

Par délibération n°2022-04-063 le conseil municipal a arrêté le nom des rues sur le territoire de Terranjou (centre bourgs, lieux dits, villages) selon une liste annexée à cette délibération.

Accusé de réception en préfecture 049-200067718-20231204-2023-12-141-DE Date de réception préfecture : 15/12/2023
---

Une erreur s'est glissée dans ce tableau et il convient de la modifier afin de certifier cette adresse. La correction apportée est la suivante :

- Dénomination d'une nouvelle voie créée : la rue du Bois Pineau devient Clos du Bois Pineau

Considérant la nécessité d'apporter la correction au document arrêté par délibération n°2022-04-063,

Le Conseil Municipal,

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

- Arrête la correction apportée du nom de rue selon la liste annexée à la présente délibération.

Fait à Terranjou, le 14/12/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD